

Rapport annuel 2022



Sommaire

Message du Président	3
Chiffres clés	5
La CIP en 2022	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Composition du Conseil d'administration	13
Développement durable	14

Message du Président

L'année 2022 a été marquée par les effets liés à la sortie de la crise Covid, la pénurie dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que les conséquences liées à la guerre en Ukraine. Ces événements ont eu des répercussions importantes sur les marchés financiers et ont accéléré le retour de l'inflation. Dans ce contexte, la performance de la Caisse intercommunale de pensions (CIP), à l'instar des autres institutions de prévoyance, a fluctué en territoire négatif tout au long de l'année. À fin 2022, la CIP enregistre une performance nette de - 7,0 % (2021 : + 9,0 %) sur une fortune placée totale de près de 4 milliards. Cet exercice aura aussi été marqué par l'approbation de l'Autorité de surveillance (As-So) pour la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de capitalisation partielle, ainsi que la poursuite des initiatives en matière de gestion durable du parc immobilier.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Après une année 2022 particulièrement difficile et une fin d'année dans le rouge pour les marchés financiers mondiaux, se soldant par une performance très négative, rien n'indique pourtant que la forte inflation enregistrée commence à se stabiliser, alors que les tensions géopolitiques ne semblent pas non plus prêtes de s'apaiser à court ou moyen terme.

Même si la performance nette 2022 de - 7,0 % a fait baisser le degré de couverture, passant de 79,5 % à fin 2021 à 71,9 % à fin 2022, celle-ci reste néanmoins bien meilleure que les principaux indices de référence du marché institutionnel. Ce résultat autorise malgré tout à conserver une réserve de fluctuation de valeur (RFV) positive, arrêtée à 27,6 % de son objectif (93,0 % en 2021), permettant à la Caisse de ne pas se retrouver en situation de sous-couverture.

Le nombre d'employeurs affiliés s'établit à 299 à fin 2022 (297 en 2021), ce qui représente un total de 15'228 personnes assurées actives et 7'849 personnes pensionnées.

FAITS MARQUANTS ET NOUVEAUTÉS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

À la suite de son expertise actuarielle basée sur ses résultats 2021, la CIP a reçu fin 2022 l'approbation de l'Autorité de surveillance (As-So) pour la poursuite de sa gestion selon le système de capitalisation partielle pour une nouvelle durée de 5 ans. L'ensemble des mesures décidées ces dernières années, dont en 2022 l'adaptation des prestations risques (invalidités et survivants), ont compté dans cette décision et donc pleinement porté leurs fruits.

L'adaptation des prestations risques, qui comprend notamment une modification du calcul et des modalités d'octroi de la rente invalidité, ainsi que la suppression de l'invalidité temporaire, est entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Pour rappel, une hausse significative des cas pris en charge par la Caisse a été observée ces dernières années. Ne pas prendre de mesures aurait pu conduire à ce que la poursuite de la gestion selon le système de capitalisation partielle puisse être remise en cause par l'Autorité de surveillance.

En compensation de la suppression des prestations d'invalidité temporaire, le Conseil d'administration a proposé de réduire de 0,5 % la cotisation facturée aux employeurs. Les cotisations sont fixées dans les Statuts qui ne peuvent être modifiés que par une décision de l'Assemblée des délégués. Une modification de l'article 19 des Statuts visant à changer la cotisation des employeurs a donc été soumise pour approbation aux délégués lors de l'assemblée 2022. Le Conseil d'administration a expliqué à plusieurs reprises que le résultat de ce vote ne remettrait pas en cause l'entrée en vigueur de l'adaptation des prestations risques au 1er janvier 2023. La modification proposée des Statuts n'ayant pas atteint la majorité des deux tiers des voix requises lors du vote, l'article 19 des Statuts est donc resté inchangé et les adaptations sont entrées en vigueur comme annoncées. Suite à ce résultat, des employeurs ont transmis à la Caisse une demande pour un nouveau vote à ce sujet. Celui-ci, concernant toujours uniquement la baisse du taux de cotisations de 0,5 %, sera donc à nouveau proposé lors

de l'Assemblée des délégués 2023.

Compte tenu notamment des turbulences sur les marchés financiers, le Conseil d'administration a constaté à fin 2022 que les conditions permettant l'application du mécanisme de réduction des taux de cotisations n'étaient pas réalisées pour l'année 2023 et, par conséquent, qu'il ne serait pas possible de prendre en charge, comme ces 3 dernières années, une part de la cotisation des assurés et employeurs. La non-application de ce mécanisme ne doit pas être vue comme une hausse des cotisations. Il est important de rappeler que cette prise en charge d'une part des cotisations n'est pas automatique et que cette décision est basée sur 2 critères fixés dans une directive et estimés chaque fin d'année : la performance nette des placements de l'exercice doit être supérieure à la performance nécessaire de la Caisse, soit 2,75 %, alors que le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs doit atteindre au moins 50 % de son objectif. Si ces critères ne sont pas réalisés, comme c'est le cas pour 2023, le mécanisme de réduction ne peut pas être appliqué.

L'année 2022 aura aussi été marquée par la poursuite des initiatives en matière de gestion durable du parc immobilier. Fin 2022, la Caisse a décidé d'intensifier les rénovations et l'assainissement de son patrimoine immobilier. But de l'opération : accélérer la transition énergétique des immeubles afin d'atteindre une réduction des émissions de - 35 % d'ici 2030 et un niveau d'émission très proche de la neutralité carbone à l'horizon 2040-2045.

PERSPECTIVES ET REMERCIEMENTS

Les priorités du Conseil d'administration restent identiques : il s'agit avant tout de garantir la pérennité de la Caisse. La situation financière de la CIP est saine. Preuve en est : la RFV constituée ces dernières années a permis de traverser le difficile exercice 2022, marqué par des performances négatives de pratiquement toutes les classes d'actifs sous gestion, sans avoir à décider de mesures d'assainissement. Les défis que nous devons relever sont grands et demandent une forte implication, de chaque instant. Il s'agit notamment de prendre en compte les particularités d'une caisse telle que la CIP, ne disposant pas d'un employeur garant unique, mais d'une multitude d'employeurs très variés. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, nous vivons actuellement un changement radical de paradigme : il faut maintenant composer avec l'inflation, impliquant des hausses conséquentes des taux d'intérêts directeurs de toutes les banques centrales. Toutefois, c'est aussi le signe d'un retour d'attractivité de certaines classes d'actifs moins volatiles ou moins risquées (obligations, notamment). C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration poursuit l'implémentation de sa politique d'investissement responsable et de sa stratégie climatique. Pour toutes ces raisons, votre Conseil d'administration reste confiant en l'avenir et œuvre, jour après jour, tout en restant vigilant et appliqué, dans le seul but de garantir la saine gestion des capitaux qui lui sont confiés.

J'adresse mes sincères remerciements à la Direction et à l'ensemble du personnel de Retraites Populaires travaillant sans relâche depuis près de 100 ans pour le bien de la CIP : un siècle de collaboration, de conseils et de soutien avisés, qui sera fêté en 2024, puisque c'est en 1924 que la CIP a été créée et que le mandat de gestion a été conclu entre nos deux entités. Je remercie également notre délégué au mandat, toujours professionnel et à disposition, notre dévoué secrétaire, mais aussi mes collègues du Conseil d'administration, pour leurs compétences, leur participation assidue et leur attention durant nos nombreuses séances. Je me félicite toujours de la parfaite entente et du dynamisme conduisant nos délibérations. Je terminerai en vous remerciant, vous, personnes assurées et employeurs, pour la confiance accordée pour mener à bien ce mandat captivant.

Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration de la CIP

Chiffres clés

71,9%

Degré de couverture

-7,0%

Performance nette

3,98 Mia

Fortune au bilan (CHF)

299

Employeurs affiliés

15'228

Assuré-e-s actifs/actives

7'849

Pensionné-e-s

2,25%

Taux technique
(2% en tenant compte des provisions)

27,6%

Niveau de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)
(en % de l'objectif fixé)

La CIP en 2022

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

Durant l'année écoulée, la Caisse a intégré l'effectif de trois nouveaux employeurs et en a vu sortir un. À fin 2022, la CIP comptait 299 employeurs représentant un total de 23'077 personnes assurées.

La progression des assurés actifs en 2022 a été de 388 personnes, soit de 2,6 % par rapport à 2021. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 327 personnes (+4,3 %). L'effectif des pensionnés est composé principalement de 62,2 % de retraités et 18,4 % d'invalides (temporaires et définitifs).

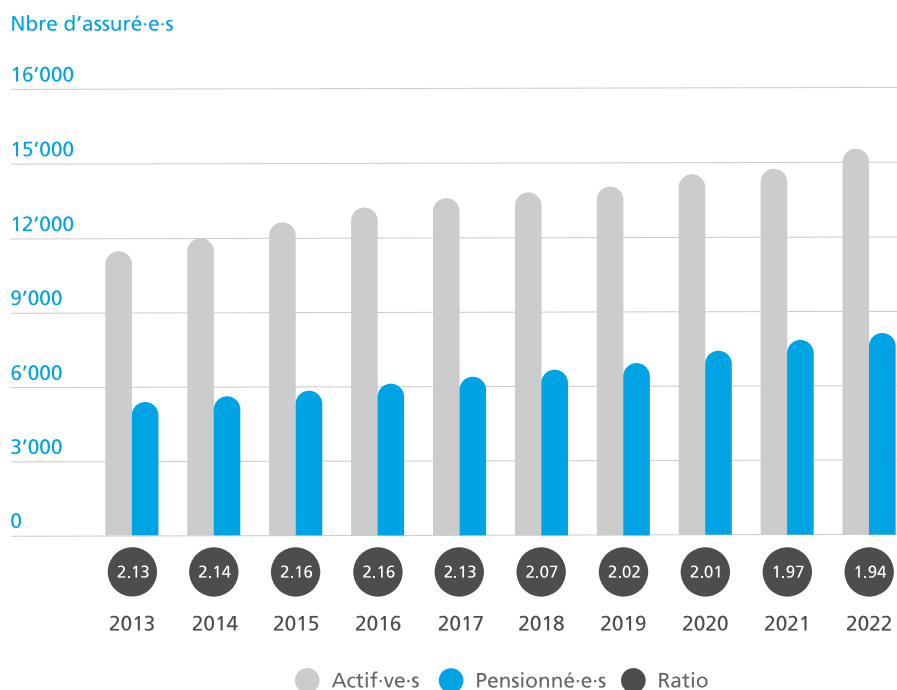
L'âge moyen des assurés actifs reste stable cette année. À fin 2022, il atteint 45 ans (2021 : 45 ans). Pour les pensionnés touchant des rentes définitives, l'âge moyen demeure inchangé à 71 ans et 5 mois entre 2022 et 2021.

L'âge moyen des départs à la retraite en 2022 a baissé de 1 mois par rapport à 2021, soit 62 ans et 10 mois.

Le mouvement des membres par effectif est détaillé au chapitre 2 des comptes annuels.

Effectifs au 1er janvier 2023	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femmes	9'636	4'537
Hommes	5'592	2'814
Enfants	/	498
Total	15'228	7'849
Nombre total d'assuré-e-s		23'077

Evolution ratio actifs/pensionnés



Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) tend à diminuer ces 10 dernières années.

Ressources et prestations

Les ressources totales pour l'année 2022 s'élèvent à CHF 355,0 millions, soit CHF 6,3 millions de plus par rapport à 2021. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des apports de libre passage (+8,2 millions) et une diminution des cotisations de l'employeur liée au mécanisme de réduction des cotisations (-1,2 millions).

En 2022, la CIP a versé un total de CHF 183,7 millions en rentes. Les rentes de retraite représentent près de 69 % de ce montant. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 159,9 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représente les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CIP durant l'année écoulée s'élève à CHF 343,6 millions.

Plus de détails sont disponibles dans les comptes annuels, rubrique Compte d'exploitation.

Placements et performance

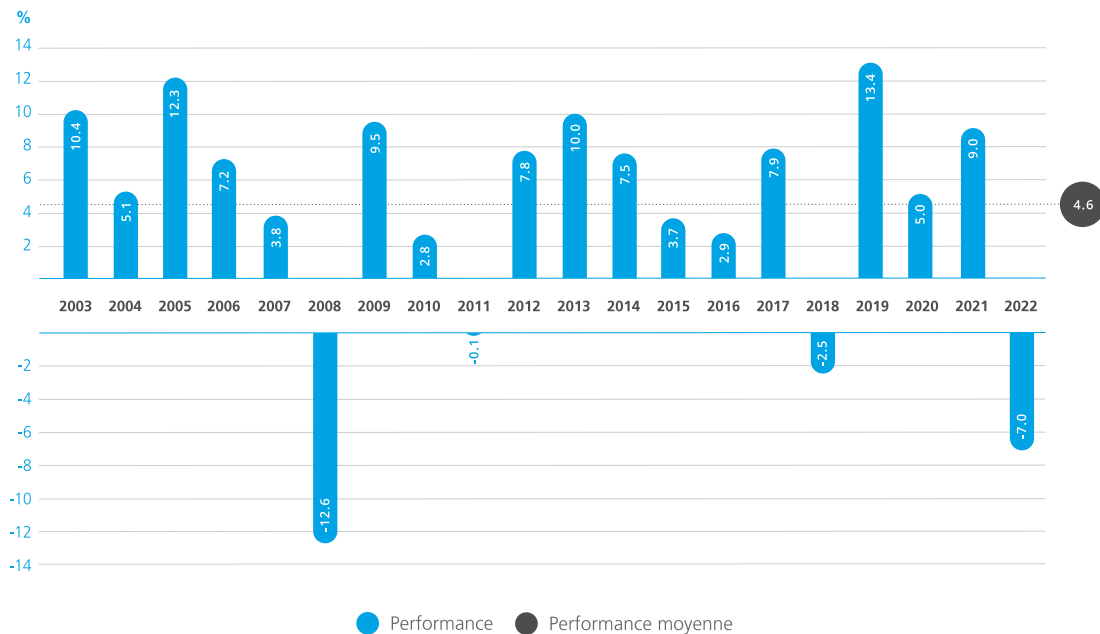
Rétrospectives des marchés

L'année 2022 aura été marquée par l'irruption de la guerre en Ukraine, la flambée du prix des matières premières et – plus généralement – une hausse marquée de l'inflation. Le resserrement important et rapide des politiques monétaires a conduit à une hausse généralisée des taux et à une correction importante des principales classes d'actifs cotées sur les marchés.

Performance 2022

La CIP affiche une performance globale nette de -7,0 %, principalement en raison de la baisse parallèle des actions et des obligations. La diversification de l'allocation stratégique dans des actifs moins liquides tels que l'immobilier direct, les prêts hypothécaires et les marchés privés a permis d'atténuer la baisse.

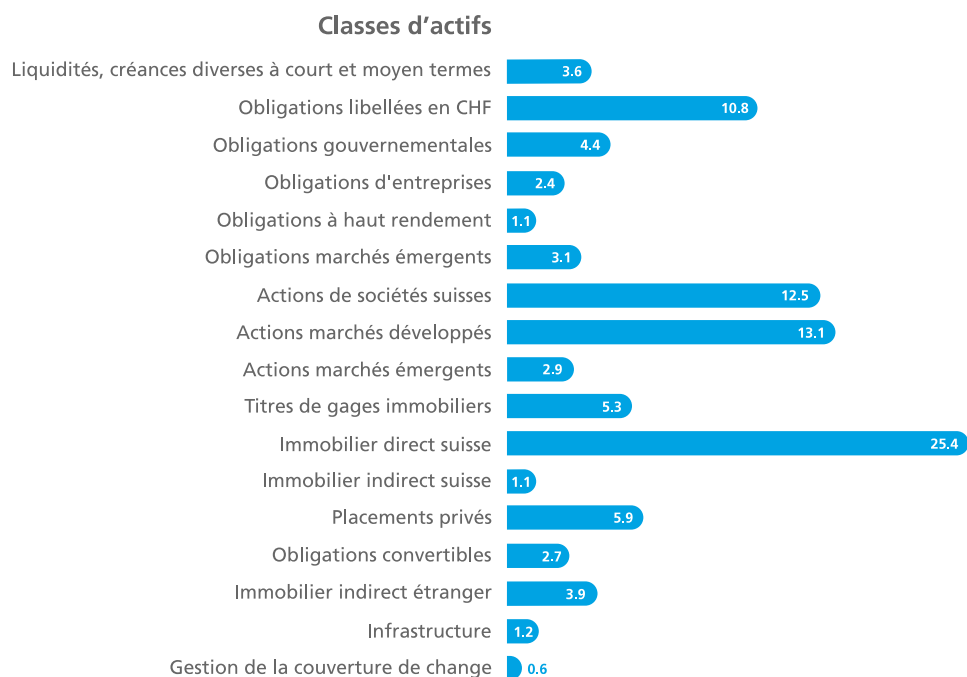
Evolution de la performance



Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CIP comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse. L'allocation stratégique a été modifiée à la fin de l'année 2022 avec une séparation des actions suisses et étrangères des pays développés entre grandes et petites/moyennes capitalisations et quelques ajustements dans les poids des différentes classes d'actifs.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2022



Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2022

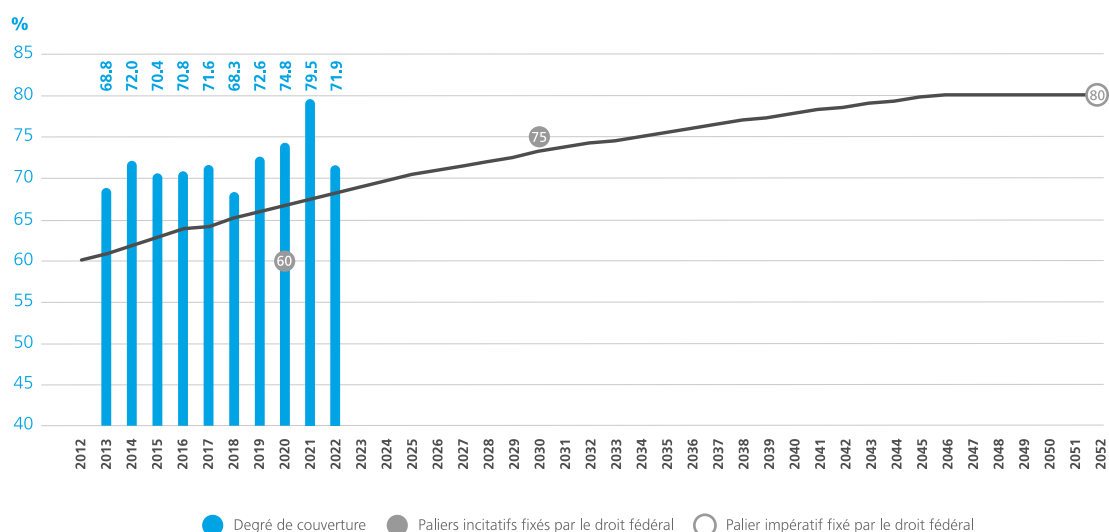
Le degré de couverture (ou taux de couverture) correspond au rapport entre la fortune de la CIP et ses engagements auprès des assurés et pensionnés.

En tant que caisse de pension publique, la CIP n'est pas tenue d'avoir un degré de couverture de 100 %. Néanmoins, la législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80 % d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année.

A fin 2022, le degré de couverture enregistré est de 71,9 %, soit au-dessus des 68,3 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

L'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine. Cumulées à d'autres facteurs, ces tensions géopolitiques ont contribué à accélérer des déséquilibres économiques au niveau mondial, que ce soit par le retour de l'inflation, la hausse brutale du prix des matières premières, notamment énergétiques, ainsi que la pénurie de différents composants et matériaux.

En ce qui concerne l'immobilier suisse, le ralentissement de la construction et la hausse des taux hypothécaires renforcent la pénurie de logement locatif, en particulier dans le canton de Vaud où seul 1,1 % de logements vacants sont observés au 1er juin 2022 selon l'OFS.

Dans ce contexte, le parc immobilier direct suisse de l'institution a pleinement tenu son rôle de valeur refuge, permettant de dégager une performance positive de 6,35 % avec un taux de vacance inférieur au marché.

La Caisse a maintenu ses investissements dans le patrimoine existant, avec une politique d'entretien active et responsable, ainsi que la réhabilitation de deux bâtiments. Ces rénovations ont permis en outre de créer quatre logements supplémentaires par densification (aménagement des combles ou surélévation).

En 2022, la Caisse a augmenté son offre locative de 27 logements par l'acquisition de deux immeubles à La Tour-de-Peilz et Estavayer-le-Lac. De plus, l'offre a été renforcée par la mise en valeur de deux nouveaux immeubles qui ont été construits à Préverenges, avec 34 nouveaux logements.

Patrimoine de la CIP à fin 2022

111

Immeubles

2'215

Appartements

0,54%

Taux de logements disponibles

65

Nouveaux appartements intégrés au parc

Coup de projecteur

RÉALISATION DE DEUX IMMEUBLES À PRÉVERENGES (VD)

Ces deux nouveaux immeubles sont situés dans un quartier résidentiel sur les hauts de Préverenges (route d'Yverdon 34 A et B). Réalisé par Retraites Populaires pour le compte de la CIP, ce projet accueille 34 logements déclinés en typologie de 1,5 à 4,5 pièces, avec des espaces extérieurs pour chaque logement. Ces bâtiments, labelisés Minergie, offrent une bonne qualité de vie à ses habitants et privilégient une mobilité douce. Ce quartier vert et tranquille, agrémenté d'une place de jeu et d'une zone de détente avec des arbres fruitiers, est pensé pour garantir la variété et la richesse des espaces de rencontre.



GÉOTHERMIE

La production de chaleur de ces deux immeubles se fait par des sondes géothermiques et la récupération de la ventilation des appartements se transforme en énergie pour la production de l'eau chaude sanitaire. La complémentarité de ces deux sources d'énergie permet de diminuer l'impact énergétique et environnemental ainsi que d'en favoriser une utilisation économique.

MOBILITÉ

La mobilité électrique est favorisée avec un parking souterrain de 34 places pré-équipées pour l'installation de bornes électriques pour les véhicules. La mise en œuvre d'un tel ouvrage n'aurait pas pu se réaliser sans un appui et une collaboration entre nos divers mandataires et entreprises locales.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration constitue l'organe de conduite stratégique de la CIP. Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 6 membres (3 représentant-e-s des employeurs et 3 représentant-e-s des assuré-e-s) élus par l'Assemblée des délégués. Il est assisté par un secrétaire (hors du Conseil).

Composition au 1er janvier 2023

Président – Jean-François Niklaus *

Vice-président – Gilbert Gubler **

Membre – Laurent Auchlin **

Membre – Laurence Favre *

Membre – Christine Girod**

Membre – Stéphane Roulet *

Secrétaire (hors Conseil) – Claude Recordon

* représentant-e des assuré-e-s | ** représentant-e des employeurs

Développement durable

La CIP s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

La CIP poursuit dans cette voie au niveau de ses placements et dans la gestion de son parc immobilier. A fin 2022, il a été décidé de doubler le rythme de rénovations liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles, ce qui confirme un engagement fort en faveur de la transition énergétique.

Engagement actionnarial

Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG.

Intégration ESG

Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion

Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion

Exclure certains titres du portefeuille.

Coordination

Service communication de Retraites Populaires (gérante de la CIP)
www.retraitespopulaires.ch/gestion

Web design

blossom communication
www.blossom-com.ch

Conception technique (site rapport & PDF)

Ergopix Sàrl
www.ergopix.com

Photo de couverture

Nouveaux immeubles réalisés par la CIP à Préverenges (route d'Yverdon 34 A et B).

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cipvd.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CIP.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
info@cipvd.ch
www.cipvd.ch

Gérée par

Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch